



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 02/2017

Vevey, le 5 décembre 2016

Nouvelle convention Cartoriviera

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le projet de géoportail régional Cartoriviera a été initié en 2009 avec la signature d'une convention entre la commune de Blonay, le Bureau technique intercommunal (BTI) de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny, la commune de Vevey et le SIGE. Le but de la convention était la mise en place d'un géoportail (Cartoriviera) afin de diffuser, de manière simple et conviviale, les données cartographiques des entités membres, en répartissant équitablement les tâches entre elles. A fin 2010, la commune de Vevey a engagé un responsable chargé de créer un système d'information du territoire (SIT) communal, qui a repris le projet. Cartoriviera a finalement été mis en service au printemps 2011. Depuis lors, l'essentiel des tâches relatives à la gestion du portail est assurée par le SIT de Vevey. Le périmètre de diffusion a en outre été étendu, pour compter actuellement 14 communes et 2 associations de communes (SIGE et ASR).

Afin de pérenniser l'outil et de garantir les prestations effectuées par la commune de Vevey, les partenaires ont décidé d'établir une nouvelle convention sous la forme d'un contrat de prestations, entre Vevey, la commune-siège, et les autres partenaires (communes et associations de communes). La convention définit les tâches, les frais de base ainsi qu'une clé de répartition financière. Elle est entrée en vigueur le 1er juillet 2016, suite à sa ratification. Le travail effectué par le SIT dans le cadre de Cartoriviera offre à la commune une recette annuelle de 50'000 à 60'000 CHF.

Cette collaboration intercommunale était unique jusqu'à présent. Depuis peu et suite au succès de Cartoriviera, les communes de Morges (CartoJuraLeman) et Yverdon (MapNV – nord vaudois) ont à leur tour lancé un projet de géoportail intercommunal, en reprenant les mêmes concepts (contrat de prestations, clé de répartition, etc.).

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 5 décembre 2016.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire


Elina Leimgruber



Grégoire Halter